

REGLEMENT FINANCIER des COMPETITIONS REGIONALES Saison 2008 - 2009

DROIT d'ENGAGEMENT des EQUIPES

∩ TOP 14 – PRO D2 – Fédérale 1 - Fédérale 2 - Fédérale 3

Engagement forfaitaire proportionnel à la catégorie dans laquelle évolue l'équipe première :

TOP 14	1 145 €	PRO D2	690 €
1 DF	545 €	2DF	440 €
3DF	330 €	S.R	57 €

DISPOSITIONS IMPORTANTES

∩ Toute modification (heure, jour, terrain) ainsi que toute communication tardive d'une rencontre intervenant après le MARDI 18 H sera sanctionnée par une AMENDE de 31 €

∩ La même amende est prévue en cas de non-retour au Comité, dans les délais impartis, des fiches de coordonnées horaires transmises chaque semaine.

BAREME des FRAIS d'ARBITRES et DELEGUES

s Délégués Sportifs et financiers- frais réels réglés par le club	(0,39 €Km + 30 €)
s Groupes 1 - 2 et 3	120 €
s Réserves B	114 €
s Juniors toutes catégories championnat	112 €
s Cadets – Toutes catégories	110 €
s Directeurs de Matches	25 €
s Matches Amicaux et challenges toutes catégories	frais réels

RENCONTRES de POULES

Le club qui reçoit a toute liberté sur le plan financier pour l'organisation des rencontres,

∩ Mais doit verser à l'équipe qui s'est déplacée une indemnité de **1,40 €** par kilomètre parcouru (aller et retour) lorsque les compétitions ne comportent pas de matches aller et retour.

∩ Le club organisateur prend en charge les frais de déplacement de l'arbitre et éventuellement du délégué, désignés par le Comité, selon les modalités indiquées ci-dessus.

PRIX des PLACES

∩ Le prix des places les moins chères doit être de 6 €

∩ Si un tarif unique est pratiqué, il ne pourra en aucun cas être supérieur à **10 €**

∩ Le prix des réductions (article 631) est fixé à 3 €

Matches jumelés équipes I et Réserves des Séries Régionales

Le déplacement de ces équipes devant s'effectuer groupé pour limiter les frais, l'indemnité à verser par le club organisateur reste fixée à **1,40 €** par kilomètre parcouru, que le club visiteur ait déplacé une ou deux équipes.

PHASES FINALES des Championnats Groupes 1 – 2 et 3

Les délégués verseront au Comité la totalité de la recette (après prélèvement éventuel de l'impôt sur les spectacles) - le secrétariat effectuera ensuite la répartition de la façon suivante :

Prélèvement :

- d'une indemnité de **1,40 €** par kilomètre parcouru (aller et retour) aux équipes visiteuses
- des frais d'organisation, soit : - 10 % jusqu'à 7 700 € et 5% au-delà sur la recette brute
- des frais de location du terrain - 10 % de la recette brute (avec un minimum de 95€
- des frais d'intervenants (arbitres, délégués) au coût réel.

Du calcul précédent découlera une recette nette.

Sil elle est négative elle sera supportée par le club organisateur

Si elle est positive, la répartition s'effectuera comme suit.

- 20 % pour le Comité
- de 20 % pour le fonds de blocage des clubs
- Le solde à parts égales pour chacun des clubs en présence

***FÊTE du RUGBY (Finales et Honneur et Ières Série)
Matches de Barrage Groupe 1 et 2***

Le délégué financier versera au Comité la recette brute, qui sera ainsi répartie :

- 10 % au club organisateur (**sous réserve du strict respect du cahier des charges**)
- frais de déplacement des arbitres, délégués et juges de touche au réels
- 30 % au Comité
- 20 % au fonds de blocage des clubs

Le solde sera partagé entre les clubs en présence.

***PHASES FINALES
des autres CHAMPIONNATS et TOURNOIS***

Article 636 et 642 des règlements généraux de la fédération

F O R F A I T S

∩ Lorsqu'un club déclare tardivement forfait, tous les frais engagés sont à sa charge, soit :

- les frais de déplacement de l'équipe visiteuse qui, non prévenue à temps ou avertie trop tard, a effectué le déplacement.
- les frais de l'arbitre et du délégué désignés par le Comité, s'ils se sont déplacés.

∩ En outre, une amende de 160 €(équipe 1) sera portée au débit du compte du club défaillant.

REPORT d'un match par l'ARBITRE

Lorsque au moment du match l'arbitre juge le terrain impraticable, les deux équipes supportent pour moitié les frais de déplacement de l'équipe visiteuse ainsi que ceux de l'arbitre et éventuellement du délégué.

Matches ALLER / RETOUR (hors phases finales)

Si pour le match retour l'équipe visiteuse est défaillante, le club qui se sera déplacé au match aller aura droit au remboursement de ses frais de déplacement (**1,40 €**par kilomètre parcouru) versée par le club forfait.

Tout litige éventuel pourra être soumis au Comité, lequel aura la faculté de prélever sur le compte d'un club les sommes qui pourraient, par lui, être dues à ce titre à un autre club.

RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être accompagnée de la somme de 150 € par joueur, objet de ladite réclamation.

A P P E L S

Possibilité d'appel *conformément à la réglementation fédérale*, appuyée du versement de la somme de 150 € pour participation aux frais.

MESURES TENDANT à REPRIMER le JEU DELOYAL

Le montant des sanctions financières apparaît dans le tableau "Lutte contre le jeu déloyal". Application du barème fédéral prévu dans les statuts et règlements de la FFR (article 532).

REPARTITION des AMENDES

40 % du montant des amendes encaissées seront distribués aux clubs des **SERIES REGIONALES** qui assurent la **FORMATION des JEUNES et la FORMATION des ARBITRES** selon les principes ci-dessous.

Critères d'attribution

- ∩ La somme distribuée
- ∩ Le nombre de jours de suspension
- ∩ Le nombre d'équipes de jeunes engagées
- ∩ Le nombre d'arbitres affiliés au club

RETARD DE PAIEMENT

Le Comité Territorial de Côte Basque Landes a mis en place un système de prélèvement pour récupérer les sommes dues par les clubs.

Les clubs sont donc prévenus de l'échéancier des grandes masses et reçoivent en début de mois le détail de ce qui sera prélevé le 20 de ce même mois.

Si tout ou partie du prélèvement devait être reporté, le comité pourra appliquer une indemnité forfaitaire minimum de 50 € ou 0,75 % de la somme reportée, à laquelle s'ajoutera un intérêt de retard calculé sur la base de 1% par mois de retard.

Tous les clubs qui ne seront pas à jour vis à vis du comité pourront se voir restreindre les places pour le Tournoi des VI Nations, finale, traitement des AS, délivrance des imprimés de mutations, etc.....